Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 15 décembre 2022, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130, rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse Madame Ginette Laliberté, conseillère Monsieur Patrice Godin, conseiller Monsieur Hilarius Peter, conseiller Madame Karine Trahan, conseillère Monsieur Bernard Martel, conseiller

Est absent : Monsieur Yvan Courchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2022-12-311 1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Patrice Godin Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h04.

Adoptée.

2022-12-312 2. Adoption de l'ordre du jour

Les élus affirment avoir été convoqués dans les délais prescrits pour cette séance extraordinaire.

- 1. Ouverture
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Présentation du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 4. Période de questions réservée au public
- 5. Adoption des prévisions budgétaires 2023
- 6. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 7. Levée de la séance.

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

3. <u>Présentation du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025</u>

La mairesse procède à la présentation du budget 2023 et du Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025. Un document explicatif a été rendu disponible pour le public présent.

4. Période de questions réservée au public

Les citoyens posent des questions exclusivement portées sur le budget et s'en déclarent satisfaits.

2022-12-313 5. Adoption des prévisions budgétaires 2023

Attendu que conformément à la loi, le conseil doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient, avant le 31 décembre;

Attendu que le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions à déposer et que celles-ci sont le reflet des discussions réalisées;

Attendu qu'une copie des prévisions budgétaires 2023 a été mise à la disposition du public ;

En conséquence,

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2023 tel que présenté. Le document résumant les prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Que ces prévisions budgétaires soient publiées sur le site internet ainsi que par la poste.

2022-12-314 6. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

Attendu que le conseil doit, conformément à l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, adopter un Plan Triennal d'Immobilisations pour les années subséquentes à la présente;

Attendu qu'une copie du Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025 a été mise à la disposition du public;

Attendu que la mairesse a donné les explications requises;

En conséquence.

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'adopter le Plan Triennal d'Immobilisations 2023-2024-2025 tel que présenté.

Le PTI fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Que ce plan triennal d'immobilisation soit publié sur le site internet ainsi que par la poste.

Adoptée.

2022-12-315 7. <u>Levée de la séance</u>

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu de procéder à la levée de la séance à 19h45.	
Adoptée.	
····	
Sylvie Laval Mairesse	Julie St-Laurent Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2)
du Code municipal.

Sylvie Laval, Mairesse